

PROCES-VERBAL
Séance du 30 avril 2026 à 20h

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Date de Convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2026

PRESENTS : Jean-Baptiste BRETET, Thierry VELLARD, Amélie ROCHARD, Xavier PHELIP, Delphine BERGER PEILLER, Hervé CAGNOLLE, Nicolas GOUTAUDIER, Viviane GRUMWERK, Christelle MAIGRET, Pierrick VIAL.

ABSENTS EXCUSÉS :

POUVOIRS : Marie CHOLLET donne pouvoir à Delphine BERGER PEILLER

SECRETAIRE DE SEANCE : Christelle MAIGRET

Approbation du Compte-rendu de la séance précédente : à l'unanimité.

MODIFICATIONS DIVERSES :

Pour faire suite au retour du contrôle de légalité concernant deux délibérations, certains points ont été modifiés :

- Délibération CAO : supprimer la phrase stipulant que monsieur VELLARD est désigné pour remplacer Monsieur le Maire en cas d'absence.
- Délibération délégation du conseil municipal au Maire, les points suivants ont nécessité plus de précisions :
 - o 9° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, **dans les cas définis par le conseil municipal : contentieux relatif à l'urbanisme, aux administrés et au personnel;**
 - o 11° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et **dans les conditions fixées par le conseil municipal** : zonage défini selon le PLUI en vigueur , c'est-à-dire zones U et AU ;
 - o 14° De demander à tout organisme financeur, **dans les conditions fixées par le Conseil Municipal** l'attribution de subventions **dans la limite de 100 000€ ;**
 - o 15° De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux **sans limite de montant ;**

- 17° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable **dans la limite de 200€**, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

D'autre part :

- une décision modificative a été prise pour modifier deux lignes d'écriture en investissement recettes, suite aux incidents connus en début d'année par la DGFIP, le résultat de l'année 2025 ne s'est pas inscrit correctement. Les montants inscrits sur le budget principal doivent être les suivants:
 - au compte 001 la somme de 3856.23€ (augmentation du compte de 3497.19€)
 - au compte 1641 la somme de 104930.81€ (diminution du compte de 3497.19€)
- Comme vu lors d'un précédent conseil municipal, il convient également de passer l'écriture correspondante à l'achat de la tondeuse autoportée non prévu au Budget Principal :
 - Créditer 4400€ au compte 2158 par le débit du compte 2315 opération 190 (citystade)

Le montant total d'investissement recettes reste identique.

Les modifications de délibérations ainsi que les décisions modificatives ont été approuvées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

DESIGNATION LISTE DES MEMBRES DE LA CCID :

Pour faire suite aux élections municipales 2026, la liste des membres de la Commission des Impôts Directs composée du Maire en qualité de Président, et d'une liste de 12 administrés répartie en 6 membres titulaires et 6 membres suppléants doit être renouvelée.

Une liste de 24 personnes a donc été proposée ce jour pour validation par le Conseil Municipal.

A noter que cette commission se réunit une fois par an à la demande des Impôts de ROANNE afin de faire un point sur les déclarations d'urbanisme en cours et achevées de la commune.

Après avoir pris connaissance de la liste des 24 personnes proposée par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide celle-ci.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE :

Pour faire suite aux élections municipales 2026, il convient de renouveler la liste des membres de la Commission de contrôle de la liste électorale.

Cette commission est composée d'un(e) conseiller(ère) municipal(e) n'ayant aucune délégation de fonction, d'un représentant du Préfet et d'un représentant du Tribunal de Grande Instance, ces deux derniers étant des administrés de la commune ; actuellement le représentant du Préfet est Michel CHERBUT, et celui du TGI est Jocelyne BEAUJEU.

La commission de contrôle se réunit généralement une fois par an pour faire un point sur les inscriptions et radiations de la liste électorale.

A noter que les représentants extérieurs sont conservés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne Delphine BERGER PEILLER en tant que membre de la commission de contrôle pour la durée du mandat.

DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE ET INCENDIE :

Pour faire suite aux élections municipales 2026, il convient de désigner un correspondant Défense à transmettre à la « Maison des Armées » et un correspondant Incendie à transmettre au SDIS.

Monsieur VELLARD a proposé d'occuper ces deux fonctions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne monsieur Thierry VELLARD comme correspondant Défense et Incendie-Secours.

FONDS DE CONCOURS TERRAIN SYNTHETIQUE ST JUST LA PENDUE :

Pour rappel :

- **Décision prise lors du conseil municipal du 2 avril 2025 :**

« Le Conseil Municipal de Vendranges a reconnu la qualité du travail effectué par l'association GOAL FOOT auprès des jeunes pratiquant le football.

Ce club paraît dynamique et son équipe très volontaire.

Le besoin de rénovation des infrastructures semble évident. Toutefois, le budget estimé paraît démesuré et l'effort demandé aux communes important.

La nature même du terrain en synthétique ne représente pas nos campagnes.

La Municipalité de Vendranges ne s'engage pas à soutenir ce projet sur le montant demandé.

- **Décision prise lors du conseil municipal du 16 février 2026 :**

« le conseil municipal, à l'unanimité ne participera pas au financement du terrain de foot synthétique, et par conséquent ne souhaite pas attribuer un fonds de concours à la CoPLER,

Cependant, ce projet sera transmis à la prochaine équipe municipale qui pourra statuer différemment sur cette participation. »

Le nombre de licenciés originaires de chaque commune étant variable d'année en année il ne paraît pas logique de demander aux communes une participation sur un état établi depuis plus de deux ans ni même une participation aux frais de fonctionnement annuel.

A ce jour, la COPLER demande une participation de 4257€/ enfant avec une adhésion moyenne de 2 enfants pour la commune de VENDRANGES.

Après avoir pris connaissance du dossier ainsi que des différentes décisions prises par le Conseil Municipal précédent, le Conseil Municipal à l'unanimité, confirme son opposition à la participation financière du projet de terrain synthétique à ST JUST LA PENDUE.

POINT SUR TRAVAUX A VENIR :

- « Chemin de Bétasson » : travaux de modification conduite d'eau potable entre le 25/05 et le 13/06. Une réunion d'information à l'attention des riverains sera organisée ; des affiches seront également déposées dans les boîtes aux lettres des personnes concernées.
- « 22, rue de la Route Bleue » : réparation fuite sur conduite d'eau bloquant le passage au niveau du carrefour entre le 07/05 et le 29/05 pour une journée. Il conviendra de contacter SUEZ pour prévoir une déviation des bus scolaires sur la Route Départementale.
- Panneaux à l'entrée du village (grands panneaux couleur crème à l'effigie du pilot) : propriété de la COPLER ; en attente d'un retour de leur part pour l'autorisation de les rénover.
- Mail reçu via ILLIWAP de monsieur OCQUARD (SNCF), demandant de reprendre la voirie sur le pont au niveau de la « route des Garinnes », car la végétation provoque des fissures par infiltration. La commission voirie se chargera d'aller constater sur place.

DECLARATION SACEM :

La SACEM propose des tarifs préférentiels aux communes de moins de 500 habitants (152.01€/an), tarif renouvelé cette année après avoir listé les différentes manifestations organisées par la Commune et les associations.

Elle propose de renouveler la délibération pour déléguer l'organisation aux associations concernant les fêtes à caractère social ou encore la fête de la musique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le renouvellement de cette délibération.

ORGANISATION FOIRE DE LA SAINT BARNABE :

Un point a été fait sur l'avancement de la foire.

L'invitation aux exposants a été transmise le 17 avril par courrier et par mail, avec une date limite de réponse au 1^{er} juin.

A ce jour, nous comptabilisons 10 participations validées.

Mme ROCHARD a mis en place un planning pour le placement des participants.

Le montage des barnums s'effectuera le 10 juin à partir de 17H.

Une dernière réunion est prévue le 4 juin à 20H pour peaufiner le nombre de bénévoles et finaliser le planning des placements.

Affiches : plusieurs propositions ont été faites, il faut faire un choix rapidement pour impression et distribution.

Possibilité de contacter les médias pour présenter l'évènement.

Faire la demande de barrières à la COPLER.

Voir avec l'auberge pour renouveler les tickets boissons à distribuer aux exposants (un ticket par exposant).

POINT SUR CONSIGNE VINTED ET MONDIAL RELAY :

Un point a été fait par le Premier Adjoint à ce sujet :

- Consigne VINTED : une relance a été faite par mail courant avril, mais toujours aucun retour de leur part par rapport à la proposition d'emplacement faite par la Commune.
- MONDIAL RELAY : monsieur VELLARD les a contacté pour une éventuelle implantation d'une consigne sur la Commune, lesquels lui ont indiqué un revenu annuel de 1180€ ; il se charge de les rappeler courant juin pour une installation en septembre ; il faudra leur demander quelle est la durée de la convention.
- Mme MAIGRET se renseigne auprès de la POSTE pour une éventuelle implantation d'une consigne CHRONOPOST.

QUESTIONS DIVERSES :

- Local demandé par le Sou des Ecoles : monsieur PHELIP, l'Adjoint en charge des affaires scolaires a fait un point à ce sujet :
 - o Le local sous le préau proposé par la Commune aurait convenu au Sou des Ecoles, mais les enseignants s'y opposent ; A noter que ce local est rempli de divers objets cassés.
 - o Monsieur PHELIP a prévenu le Sou des Ecoles du refus de l'enseignante de l'école de VENDRANGES, et qu'aucun autre local n'était actuellement disponible.
 - o Les locaux de l'école appartenant à la Commune, il va de soi que les enseignants n'ont aucun droit de décision tant que le local sollicité n'est pas utilisé par leurs soins. Etablir un courrier à l'école leur demandant de débarrasser ce local avec une date butoir et prévenir ensuite le Sou des Ecoles de sa mise à disposition, moyennant remise des clés par la Mairie en fonction des besoins de l'association.
- Motion contre le projet de loi de décentralisation proposant la compétence au gaz et l'électricité actuellement confiée au SIEL, au Département ; ce transfert ne laisserait plus les communes libres de choisir leur fournisseur.
Par conséquent, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide cette motion.
- Point sur les festivités organisées par les associations sur le premier semestre :
 - o 10/05 : vide-grenier organisé par les LOISIRS VENDRANGEAIS,
 - o 06/06 : Festi barbecue organisé par les LOISIRS VENDRANGEAIS et passage de véhicules anciens organisé par RETRO MACHINES à CORDELLE,
 - o 11/06 : foire de la Saint Barnabé,
 - o Une demande devrait être faite pour la fête des voisins au sein du bourg le 13/06.
- Pour information : un pressoir a été remis par la commune de NOTRE DAME DE BOISSET : il va falloir de le réaménager et l'installer à l'entrée du village sous le panneau du « Pillot » côté terrain de tennis
- Inciter la population à fleurir le centre-bourg : prévoir un sondage sur ILLIWAP pour savoir qui serait intéressé pour y participer.

- Tour de table :
 - Mme BERGER PEILLER souhaite que la Secrétaire de Mairie transmette à l'ensemble du Conseil Municipal la liste des commissions communales.
 - Intervention de Pierrick VIAL : il souhaite connaître le fonctionnement des commissions communales. Il se chargera de vérifier les fin de travaux pour toute demande d'urbanisme.
 - Différentes commissions vont prochainement se réunir :
 - Commission bâtiments : 18/06 à 18H30 ;
 - Commission communication : 17/06 à 20H ;
 - Commission voirie : 14/06 à 9H.
 - M CAGNOLLE indique que la Commune a la possibilité de venir chercher gratuitement du compost (700Kg max) à l'usine de ST PRIEST LA ROCHE.
 - Suite travaux cour d'école : M PHELIP précise que la situation avec le corps enseignant à ce sujet s'est relativement apaisée. Il a d'ailleurs assisté à un webinaire Commune/école.

Fin de séance à 23h10

Liste des délibérations prises lors de la séance :

D20260401	COMMISSION APPEL D'OFFRES : annule et remplace délibération D20260313
D20260402	DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : annule et remplace délibération D20260310
D20260403	DECISION MODIFICATIVE N°1 : MODIFICATIONS DIVERSES INVESTISSEMENT
D20260404	RENOUVELLEMENT CCID
D20260405	RENOUVELLEMENT COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES
D20260406	DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE
D20260407	DESIGNATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS
D20260408	FONDS DE CONCOURS TERRAIN SYNTHETIQUE ST JUST LA PENDUE
D20260409	DELEGATION POUR ORGANISATION ASSOCIATION SACEM
D20260410	MOTION DECENTRALISATION COMMUNES

Prochain conseil : le 26 mai 2026